

**CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA SECTION SPORTIVE DE KAYAK DE  
L'ENSEMBLE SCOLAIRE DU COLLEGE ROGER VERCEL DINAN**



**1. UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE DES ELEVES**

Les élèves doivent être des exemples que ce soit au collège, lors de la séance ou dans leurs clubs. En privilégiant les valeurs collectives, on attend de chaque élève qu'il s'attache à respecter les points suivants :

- Ne pas oublier des règles simples du savoir vivre : « Bonjour », « Merci », « S'il vous plait »
- Respecter partenaires, adversaires, arbitres et encadrement.
- Donner une bonne image de soi et de la classe
- Se soutenir, s'entraider, s'encourager plutôt que protester.

Tout élève qui ne respecterait pas les règles de bonne conduite sera, après avertissement, exclu définitivement de la Section Sportive.

**2. DE BONS RESULTATS SCOLAIRES**

L'élève s'engage à faire preuve de sérieux et de régularité dans son travail scolaire tout au long de son cycle. L'option kayak doit être un stimulant à la réussite scolaire.

Toute absence à l'activité est soumise aux mêmes conditions inscrites dans le règlement intérieur du collège.

A tout élève qui présente des difficultés scolaires, il pourra être momentanément proposé un soutien scolaire à la place de l'activité kayak.

**3. UNE PROGRESSION SPORTIVE**

Les élèves devront obligatoirement être licenciés au club et respecter le règlement intérieur de l'association. Il sera demandé aux élèves (et à leurs familles) de participer à la vie du club (moments de convivialité, compétitions etc.), d'être très discipliné, à terre comme sur l'eau et de prendre soin du matériel confié pendant les séances. En 6<sup>ème</sup>, l'objectif principal sera d'acquérir confiance et aisance en eau calme, dans des embarcations relativement stables. Des exercices de sécurité seront pratiqués régulièrement (désalage et resalage) permettant aux élèves d'acquérir les bons réflexes pour évoluer en sécurité. A partir de la 5<sup>ème</sup> et jusqu'en 3<sup>ème</sup>, les élèves seront amenés à naviguer sur des bateaux plus techniques (descente, course en ligne, équipages) et seront inscrits aux compétitions locales avec les autres pratiquants du club (le week-end).

En cas d'intempéries interdisant la pratique du kayak, une autre activité sportive et/ou un cours théorique seront dispensés. Dès la 6<sup>ème</sup>, il sera demandé aux élèves d'être présent sur 1 des autres créneaux proposés par le club (mercredi ou samedi après-midi) et, si possible, le mardi soir en piscine (apprentissage de l'esquimautage).

Les élèves s'engagent à participer aux compétitions UNSS de la section sportive en kayak avec l'AS du collège et à participer aux compétitions avec le club (de façon progressive pour les débutants).

Mme LE PETIT  
Présidente  
CCKR

Monsieur MONTAUBRIC  
Directeur  
Collège Roger Vercel

Monsieur BRIET  
Moniteur de Kayak  
CCKR

Madame Caffiau  
Coordinatrice sections sportives  
Collège Roger Vercel

.....  
**Coupon d'engagement à remettre à M. BRIET en Septembre:**

**Je soussigné, (Nom et prénom) .....**

**responsable légal de .....**, élève en (classe 2020 2021) :

**accepte les principes de la charte ci-dessus.**

Lieu, date et signature

**L'élève a pris connaissance et s'engage à respecter les termes du contrat.**

NOM Prénom:

Date et Signature